



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 10 décembre 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIÉBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h50

Etaient présents :

G.B.M : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; Yves MAURICE ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ; THIÉBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard ;

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M :

Etaient excusés :

G.B.M : DUCHÉZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ;

C.C.L.L : BOILLON Michel ;

C.C.V.M : MORALES Roland ;

Secrétaire de séance : Yves MAURICE

Procuration de vote :

Mandants : FAIVRE Sarah ; LEGAIN Olivier ; MAILLOT Elsa ; MONIOTTE Jacques ; RUTKOWSKI Serge ;

Mandataires : STADELMANN Jean-Claude ; GALLIOU Françoise ; BIZE Thibaut ; DUCRET Sylvain ; CANAL Jacques

AVENANT AU CONTRAT REVIPAC

Rapporteur : Monsieur Thibaut BIZE, Vice-Président

Lors du Comité Syndical du 17 octobre 2017, le SYBERT a validé la stratégie de revente des matières issues du centre de tri via les filières de reprise.

L'option filière avait été jugée plus sécurisante, assurant une reprise des matières en cas d'aléas ainsi que des prix planchers.

Le marché mondial des fibreux (papiers et cartons) est en crise depuis 2017 et la fermeture du marché chinois a déséquilibré les cours de reprise des matières. Le SYBERT a déjà été contraint de revoir son contrat de reprise relatif aux Gros de Magasin en 2018 en ôtant le prix plancher contenu dans le contrat avec la société GEM Doubs.

Par un courrier du 14 novembre 2019, la filière carton REVIPAC a indiqué au SYBERT être en difficulté face à l'effondrement des cours de reprise des cartons. Face à cette situation, un avenant est proposé afin de faire disparaître le prix plancher du contrat, devenu intenable pour la filière. En cas de non signature ou intention de signature de cet avenant, les enlèvements ne seront plus assurés au 1^{er} janvier 2020.

Pour information, le prix plancher du contrat actuel courant jusqu'en 2022 est de 60 € HT/t alors que les cours des marchés sont à 26,96 € HT/t.

L'impact sera conséquent pour le SYBERT (estimé à 60 000 € par an) qui vend les cartons de déchetteries, mais aussi pour les adhérents qui perçoivent les recettes matières.

La version définitive de l'avenant est en cours de validation par CITEO et sera transmise d'ici la fin du mois de novembre 2019.

La signature de cet avenant garantit la poursuite des enlèvements de cartons.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe d'un avenant au contrat REVIPAC et autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIÉBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 17 DEC. 2019



Contrôle de légalité

